

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2022-2023



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°49 - publié le 28 juin 2023



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT



LE DÉPARTEMENT

**Ardèche**  
LE DÉPARTEMENT



# COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE

## PROCÈS-VERBAL N°17

### RECEPTION

**AR 2223- 05 AS BERG HELVIE interjetant appel de la décision de la Commission des Règlements** retirant à son équipe U 15 un point au classement du championnat, division 2 (poule B), pour n'avoir pas satisfait à l'ensemble des obligation qui lui incombait au regard du dispositif « d'encadrement des équipes par éducateurs diplômés ».

### REUNION – ORDRE DU JOUR

La Commission d'Appel se réunira le

**mercredi 5 juillet 2023**

au siège du District, 101, rue du 8 mai 1945, 07500 GUILHERAND-GRANGES.

**A 19 H 15, elle examinera le recours :**

**AR 2223- 05 AS BERG HELVIE interjetant appel de la décision de la Commission des Règlements** retirant à son équipe U 15 un point au classement du championnat, division 2 (poule B), pour n'avoir pas satisfait à l'ensemble des obligation qui lui incombait au regard du dispositif « d'encadrement des équipes par éducateurs diplômés ».

**Les personnes suivantes sont convoquées :**

➤ **De BERG HELVIE :**

- M. Bruno CONSTANT président du club,
- M. Yannick DEPRE éducateur,
- M. Driss NAJI ancien éducateur de l'équipe U 15,
- Monsieur le Président de la Commission de Contrôle de l'Encadrement des Equipes.

**Les convocations ont été établies** en conformité avec les prescriptions des Règlements Généraux de la FFF.

En l'état actuel de l'épidémie de coronavirus et de la vigilance qu'elle implique, la réunion se tiendra dans le respect des mesures de protection sanitaire recommandées ou qui viendraient à être décidées.

Les personnes convoquées devront justifier de leur identité (présentation de la licence) et les mineurs être accompagnés d'un de leurs parents. **Leur présence est obligatoire** en application de l'article 112 des Règlements Sportifs du DDA. Toute absence devra être **dûment** justifiée par écrit préalablement à la tenue de la séance et la Commission est en droit d'examiner le bien fondé des excuses avancées.

**Chaque partie au litige** dispose d'un délai courant jusqu'à la veille de la réunion pour adresser ses observations écrites à la Commission d'Appel.

**Conformément à l'article 140 des règlements sportifs du DDAF**, le remboursement des frais d'appel entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est jugée utile, ainsi que les frais inhérents à la procédure seront directement imputés sur le compte du club plaignant si l'appel interjeté ne reçoit pas une suite favorable.



# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°43

Réunion électronique du 26/06/2023

**Présents :** LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

### ENGAGEMENTS SAISON 2023-24

Vous trouverez ci-dessous les dates d'engagement de vos équipes pour la saison 2023-2024.

Compétitions	Dates limites d'engagement
U20 D1	17 Juillet 2023
U20 D2	15 Aout 2023
U17 D1 – D2	17 Juillet 2023
U17 Brassage	15 Aout 2023
U15 D1 – D2	17 Juillet 2023
U15 Brassage	15 Aout 2023
U13 Excellence Brassage	15 Aout 2023
U13 Promotion Brassage	29 Aout 2023
U13 1 <sup>ère</sup> Division Brassage	29 Aout 2023
U11	09 Septembre 2023
U9	09 Septembre 2023
U7	16 Septembre 2023

Pour les catégories U13, U15 U17 et U20, les engagements sont réalisables depuis FOOT 200 comme précisé sur l'article en ligne sur le site du District.

Pour les engagements du football d'animation les clubs utiliseront le module FAL (Football Animation et Loisir) pour engager leurs équipes.

### TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)





**Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.**

U7

Responsable : Martine MOMBARD, 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### **FONCTIONNEMENT DEBUT SAISON 2023-24**

##### Engagements :

Afin de permettre un début de saison fluide, lisible par tous pour les constitutions des poules et des calendriers, les équipes engagées avant le 16 septembre 2023 (comme demandé plus haut), pourront participer aux différents plateaux proposés dès le début de la saison.

Pour les inscriptions intervenant au-delà de cette date (avec un maximum du 15 octobre 2023), alors les équipes pourront être intégrées dans nos organisations à compter du 11 novembre 2023. Ces équipes prendront place dans les poules sur les affectations laissées vacantes, et offrant en conséquence moins de possibilités de proximité géographique.

##### Journée d'accueil du 30/09/2023 :

Les clubs participants, à raison de 1 ou 2 équipes max, seront **convoqués** par la Commission à partir des engagements effectués avant le 16/09/23. Il s'agira lors de cette journée de présenter et mettre en place un plateau modèle à reproduire tout au long de la saison.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### **FONCTIONNEMENT DEBUT SAISON 2023-24**

##### Engagements :

Afin de permettre un début de saison fluide, lisible par tous pour les constitutions des poules et des calendriers, les équipes engagées avant le 09 septembre 2023 (comme demandé plus haut), pourront participer aux différents plateaux proposés dès le début de la saison.

Pour les inscriptions intervenant au-delà de cette date (avec un maximum du 15 octobre 2023), alors les équipes pourront être intégrées dans nos organisations à compter du 11 novembre 2023. Ces équipes prendront place dans les poules sur les affectations laissées vacantes, et offrant en conséquence moins de possibilités de proximité géographique.

##### Journée d'accueil du 23/09/2023 :

Les clubs participants, à raison de 1 ou 2 équipes max, seront **convoqués** par la Commission à partir des engagements effectués avant le 09/09/23. Il s'agira lors de cette journée de présenter et mettre en place un plateau modèle à reproduire tout au long de la saison.





## U11

Responsable : Philippe AUBERT, 06 80 92 81 87.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **FONCTIONNEMENT DEBUT SAISON 2023-24**

Afin de permettre un début de saison fluide, lisible par tous pour les constitutions des poules et des calendriers, les équipes engagées avant le 09 septembre 2023 (comme demandé plus haut), pourront participer aux différents plateaux proposés dès le début de la saison.

Pour les inscriptions intervenant au-delà de cette date (maximum 15 octobre 2023), alors les équipes pourront être intégrées dans nos organisations à compter du 11 novembre 2023.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **FONCTIONNEMENT U13 2023-24**

A titre expérimental pour la saison 2023-24, le déroulement des compétitions U13 connaît une évolution pour la pratique des équipes du niveau d'engagement EXCELLENCE.

Afin de répondre aux différentes exigences (date de d'affichage souhaitée des équipes de notre District participant au critérium LAuRA FOOT, trêve du mois de Janvier), le temps de brassage s'efface au profit d'une phase de pratique directe D1 & D2 (7 journées).

Les clubs souhaitant participer au niveau d'engagement EXCELLENCE engageront leurs équipes comme c'était le cas ces dernières saisons. La date limite d'engagement est fixée au 15 Aout 2023. Parmi ces équipes, 24 seront retenues pour constituer les 3 poules de 8 en D1 qui détermineront les 6 participants du District au Critérium LAuRAFOOT de la 2<sup>e</sup> partie de saison. Ces 24 équipes seront retenues au regard de l'historique sur les saisons 2018-19 à 2023-23. Pour chaque phase (hors brassages) au sein des saisons un indice U13D1 (nbre de pts /nbre de matchs) a été calculé. C'est la somme de ces indices qui fera référence pour déterminer l'ordre des équipes à retenir. La participation au Critérium LAuRAFOOT entraîne l'affectation d'un indice égal à 3 pour la phase considérée.

Les équipes engagées en EXCELLENCE et non retenues pour la D1, participeront à la compétition D2.

Les niveaux d'engagement PROMOTION et 1<sup>ère</sup> DIVISION ne sont pas impactés par cette expérimentation et fonctionneront à l'identique de la saison 2023-23.

## U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## U17

Responsable : Claude BRESSON 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.





U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 15h00.

### **RAPPEL SUR LES CONDITIONS DE MUTATIONS :**

1-Afin de répondre aux interrogations des clubs concernant le nombre de joueurs mutés pouvant être alignés lors des rencontres de nos futures compétitions, il est à noter qu'un championnat U20 est soumis à l'article 160.1.a) des Règlements Généraux de la FFF : c'est-à-dire au max **6 mutés, dont 2 mutés hors période.**

2-Ci-dessous, les clubs trouveront un extrait du Conseil de Ligue du Samedi 2 Juillet 2023 :

#### **« • Inactivité catégories U19 et U20.**

Est expliqué aux membres du Conseil de Ligue, le cas des joueurs U20 qui appartiennent à un club n'ayant pas d'équipe U20 engagée en compétition et qui ne souhaitent pas évoluer en senior, sachant qu'il n'est pas possible informatiquement de déclarer une inactivité U20 sur Footclubs, tout comme il n'est pas possible de dissocier la catégorie U18 de la catégorie U19 lors de la déclaration d'inactivité.

Le Président Parent propose ainsi aux membres du Conseil de Ligue de dispenser du cachet mutation les joueurs U19 et U20 dont les clubs sont en inactivité en U19 et U20 (bien que non déclarée sur Footclubs car impossible techniquement) et à deux conditions :

- que les joueurs concernés ne jouent pas en compétition seniors dans leur nouveau club.
- qu'un mail officiel ait été envoyé au préalable sur la boîte mail de la Ligue pour déclarer l'inactivité en U19 et/ou U20.

A voir s'il est possible d'ajouter un cachet sur la licence, par exemple « uniquement dans sa catégorie d'âge », ou si la Commission Régionale de Contrôle des Mutations doit traiter au cas par cas. »





# COMMISSION FÉMININE

## PROCÈS-VERBAL N°19

Réunion du 27/06/2023

### I. COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

### II. CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

#### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

#### Concernant les montées et les descentes de cette fin de saison :

**Montée en ligue : AS ST DONATIENNE qui évoluera en R2. Un grand bravo à toutes et tous !!!**

**Descente de R2 en D1 district : Pierrelatte**

**Descente de D1 en D2 district : Eyrieux Embroye**

**Montées de D2 en D1 district : Tain Tournon et Chateauneuf sur Isère**

**Pour la saison 2023/2024, les clubs suivants constitueront la D1 : Pierrelatte, Ruoms, Rochemaure, Trèfle foot, Félines St Cyr Peaugres, USVJ/FCV, St Romain de Surieu 2, Boulieu les Annonay, Tain Tournon et Chateauneuf s/ Isère soient 10 équipes.**

**La D2 sera constituée des 12 équipes restantes + les nouvelles équipes éventuelles.**

### III. CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

#### Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)





En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

#### IV. CHAMPIONNAT U11 F

##### Responsable

Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11, les U10, les U9.

Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi matin à 10h00.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi matin de 9h30 à 11h00.

#### V. CHAMPIONNAT U13 F

##### Responsable

Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13, les U12, les U11.

Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

#### VI. CHAMPIONNAT U15 F

##### Responsable

Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et U12.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.





## VII. CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18F, U17F, U16F en nombre illimité et les U15F dans la limite de 3 maximum.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 15h00.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 14h00 à 16h00.

**Merci aux clubs suivants de nous confirmer leur souhait de pratiquer à 11 la saison prochaine en interdistrict : FC540, Rhône Crussol, Pierrelatte, Tain Tournon, St Romain de Surieu, Davezieux et St Marcel les Valence.**

**Si d'autres clubs sont intéressés, merci de nous le faire savoir rapidement par mail.**

## VIII. INFORMATIONS AUX CLUBS

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'UTILISATION DE LA FMI EST OBLIGATOIRE. PREVOIR CEPENDANT UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER EN CAS DE NON-FONCTIONNEMENT DE LA FMI.**

**DANS CE CAS, LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DOIT ETRE REMPLIE AVANT LA RENCONTRE ET ENVOYEE PAR MAIL A LA COMMISSION FEMININE AVANT LE LUNDI MIDI.**

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE DU VENDREDI A MIDI JUSQU'AU DIMANCHE SOIR, TOUTES LES DEMANDES DE MODIFICATIONS, LES ARRETES OU AUTRES SONT A ENVOYES A LA **PERSONNE DE PERMANENCE** ET NON AUX COMMISSIONS. SES COORDONNEES SE TROUVENT SUR LE SITE DU DISTRICT DANS LA RUBRIQUE PERMANENCE SPORTIVE. IL Y A AUSSI UNE PERSONNE DE PERMANENCE POUR LES ARBITRES.**





## COMMISSION DES ARBITRES

### PROCÈS-VERBAL N°44

#### RENOUVELLEMENT DU DOSSIER ARBITRE POUR LA SAISON 2023/2024 (ADULTES & JEUNES)

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous rappelle que le **dossier de renouvellement** pour la saison 2023/2024 est disponible (uniquement par téléchargement) sur le site internet du District dans la rubrique « Document / Document Arbitrage ».

**Une fois le dossier complet, il conviendra de le DÉPOSER sous pli confidentiel soit directement au siège du District ou l'envoyer uniquement PAR VOIE POSTALE (confidentialité des informations) à l'adresse suivante :**

District Drôme-Ardèche de Football  
À l'attention de la commission médicale  
101, rue du 8 Mai 1945  
07500 GUILHERAND-GRANGES

**ATTENTION ! Dossier complet à retourner avant le 15 Août 2023. Passé ce délai, PERTE D'1 POINT**

Enfin, nous vous rappelons que pour cette année, pour la licence, le renouvellement peut se faire que par licence dématérialisée. Nous vous rappelons aussi que votre licence doit obligatoirement être validée pour participer aux tests physiques de début de saison. A défaut, vous ne serez pas désigné.

Pour toutes questions et/ou renseignements complémentaires, merci de contacter **UNIQUEMENT** :  
Nicolas BRUNEL – Président de la CDA – 06 70 31 54 43

#### ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que, comme pour les précédentes années, l'Assemblée Générale des arbitres pour la saison 2023/2024, se tiendra en quatre demi-journées :

- **Le Samedi 02 septembre 2023 à CHARMES SUR RHÔNE (07):**

Matinée pour les D 1 et D 2 + les Assistants

Après-midi pour les Jeunes Arbitres

- **Le Samedi 09 septembre 2023** : (Lieu à déterminer)

Matinée pour les D 4

Après-midi pour les D 3 + Rattrapage

**ATTENTION ! Un test vidéo sera programmé à l'ensemble des arbitres jeune et adulte.**

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale est **OBLIGATOIRE** et que tout arbitre n'ayant pas fait le Test Physique, ne pourra être désigné jusqu'au prochain rattrapage.

**Ceux qui sont dispensés de sports (justificatifs) doivent quand même être présents à celle-ci.**





D'ores et déjà, veuillez réserver la date de votre catégorie et en cas de problème, veuillez contacter **UNIQUEMENT** Nicolas BRUNEL au 06.70.31.54.43 pour avoir l'accord de celui-ci pour participer à une des trois autres demi-journées.

#### FORMATIONS INITIALES CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES

La C.D.A. vous informe que la première session de formation initiale candidats arbitres adultes et jeunes aura lieu au siège du District à GUILHERAND-GRANGES.

**Séances n°1 à 6 :**

- Jeudi 24 Août 2023 (journée)
- Vendredi 25 Août 2023 (journée)
- Samedi 26 Août 2023 (journée)

**Séance n°7 (formalités administratives) :**

- Vendredi 01 Septembre 2023 (soirée)

Les inscriptions seront possibles dès le 01 juillet 2023 (pour tout renseignement prendre contact Roland VIALLET – C.T.D.A. soit au 04.75.81.36.43 ou au 06.16.60.01.54 soit par courriel :

[rviallet@drome-ardeche@fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche@fff.fr)

Les autres sessions sont les suivantes :

**CHATUZANGE LE GOUBET (26)**

**Séances n°1 à 6 :**

- du 23 octobre 2023 au 26 octobre 2023 (journée)

**Séance n°7 (formalités administratives) :**

- Samedi 28 octobre 2023 (matinée) au siège du District

**GUILHERAND-GRANGES (07)**

**Séances n°1 à 6 :**

- Vendredi 05 janvier 2024 (journée)
- Samedi 06 janvier 2024 (journée)
- Samedi 13 janvier 2024 (journée)

**Séance n°7 (formalités administratives) :**

- Vendredi 19 janvier 2024 (soirée)

**CHATUZANGE LE GOUBET (26)**

**Séances n°1 à 6 :**

- du 19 février 2024 au 22 février 2024 (journée)

**Séance n°7 (formalités administratives) :**

- Samedi 24 février 2024 (matinée) au siège du District

#### CLASSEMENT DES ARBITRES SAISON 2022/2023

La C.D.A. vous informe que celui-ci est consultable sur le site du District depuis le jeudi 22 juin 2023.





## FELICITATIONS

La C.D.A. tiens à féliciter deux de nos arbitres :

- **Monsieur Benjamin MOUSTIER**, pour sa réussite à la théorie pour sa candidature d'Arbitre F 4 et lui souhaite bonne chance pour la pratique.
  - **Monsieur Kenzo GAUCHER**, pour sa réussite à la théorie en tant que Jeune Arbitre de la Fédération.
- Un grand bravo à eux deux.

## CANDIDATURE ARBITRE-ASSISTANT POUR LA SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **vendredi 30 juin 2023 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche@fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche@fff.fr) et à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A. Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des Arbitres-Assistants spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2023/2024.

## CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour tous les changements de vos coordonnées, que ce soit adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail, vous devez faire un courriel **UNIQUEMENT** à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage** et non ailleurs : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

**(Il y en a encore certains arbitres qui ne l'utilisent pas. La saison prochaine, aucun changement ne sera effectué si le courriel arrive ailleurs qu'à la Commission des Arbitres....Tant pis pour ceux qui ne le comprennent pas).....**

## COURRIERS DES ARBITRES

- **ACARDY Noémie** : Courriel Lu et noté.
- **VIVIER Julie** : Courriel nous informant qu'avec l'accord du président, celle-ci participera à l'assemblée Générale du 09 septembre 2023. Lu et noté.

Président  
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire  
Jean-Baptiste RIPERT

